



Le 17 mars 2020

Le secrétaire départemental,

SNUDI-FO 53

Union  
Départementale des  
syndicats FORCE  
OUVRIERE de la  
Mayenne

10 rue du Dr. Ferron  
BP 1037  
53010, Laval Cedex

à Monsieur le Maire  
Hôtel de Ville et de Pays  
23, place de la République  
BP 20402  
Château-Gontier Bazouges  
53204 CHATEAU-GONTIER SUR MAYENNE CEDEX  
Tel : 02 43 09 55 55  
Fax : 02 43 07 96 82

*Objet : COVID-19 – organisation du service des professeurs des écoles publiques*

Monsieur le Maire,

Nous avons été saisis par plusieurs collègues professeurs des écoles à propos de l'ingérence de la municipalité dans l'organisation du service des enseignants des écoles publiques.

Nous avons été surpris à plusieurs égards. En effet, vous n'êtes pas sans savoir que les professeurs des écoles, dont les directeurs et directrices font partie, sont soumis à des obligations régies par leur statut particulier. Le supérieur hiérarchique de nos collègues est l'IEEN de circonscription. L'organisation de leur service relève exclusivement des prérogatives des services de l'Education Nationale, la période de crise sanitaire que nous vivons actuellement ne saurait y faire exception.

Par ailleurs, les professeurs des écoles publique de votre municipalité n'ont pas à accueillir les élèves des écoles privées sous contrat. Néanmoins, peut-être y a-t-il une convention particulière qui aurait été signée et dont nous n'aurions pas connaissance ?

Enfin nous profitons de ce courrier, pour vous rappeler que si notre employeur veille à la sécurité de l'ensemble de ses personnels comme des usagers, il appartient à la collectivité de rattachement de fournir le matériel nécessaire en matière de protection. Nous constatons que cet équipement fait défaut dans les écoles, à savoir : les masques de protection, le gel hydroalcoolique, les gants jetables et les serviettes à usage unique. Nos collègues sont dans l'impossibilité d'effectuer les gestes barrières préconisés par les autorités sanitaires. Compte tenu de la gravité de la situation actuelle, et de l'absence de matériel de protection, cette situation ne saurait être tenable en l'état. Nous avons déjà alerté le directeur académique de ces situations qui ne sont malheureusement pas isolées dans le département. De notre point de vue, ce devrait être à notre employeur de vous rappeler à vos obligations en ce sens.

☎ 02.43.53.42.26  
☎ 06.52.32.30.45

✉ : [contact@snudifo-53.fr](mailto:contact@snudifo-53.fr)

Copie à :

IEEN Laval Sud Est  
DASEN  
Ecoles de Château-Gontier



Enfin, il semble que certains locaux scolaires n'aient pas été nettoyés depuis vendredi 13 mars alors qu'il y a eu accueil de publics (enfants et adultes) depuis.

En tout état de cause nous veillerons à faire respecter les droits de nos collègues que cela concerne leur service, ou leur condition d'hygiène et de sécurité.

## SNUDI-FO 53

Union  
Départementale des  
syndicats **FORCE**  
**OUVRIERE** de la  
Mayenne

10 rue du Dr. Ferron  
BP 1037  
53010, Laval Cedex

Monsieur le Maire, par la présente, nous vous demandons de prendre contact avec l'IEN de la circonscription pour recevoir les modalités de prise en charge des élèves présents. Sachez que notre organisation syndicale prendra ses responsabilités et fera valoir le droit de retrait des collègues qui seraient exposés à une contamination sans les mesures de protection qui s'imposent.

Restant à disposition si vous souhaitez échanger à ce propos, je vous prie de recevoir Monsieur le Maire l'expression de nos salutations respectueuses.

Stève Gaudin, secrétaire départemental

☎ 02.43.53.42.26  
📞 06.52.32.30.45

✉ : [contact@snudifo-53.fr](mailto:contact@snudifo-53.fr)

Copie à :

IEN Laval Sud Est  
DASEN  
Ecoles de Château-Gontier